



Communiqué de presse

Information réglementée*

Bruxelles, 16 avril 2020, 12h30 CEST

KBC Groupe fournit plus de détails concernant l'Assemblée générale du 7 mai 2020

Étant donné les restrictions mondiales en matière de voyages et les recommandations des autorités sanitaires sur la distanciation sociale, le groupe KBC avait décidé le 30 mars 2020 d'organiser cette année l'Assemblée générale des actionnaires de manière virtuelle. KBC Groupe SA avait également inclus une clause spécifique à ce sujet dans la convocation à l'Assemblée générale publiée le 3 avril 2020.

NOTE IMPORTANTE : En fonction des mesures prises par les autorités dans le cadre de la pandémie Covid-19, KBC Groupe SA peut décider d'adapter les conditions de participation à l'Assemblée générale annuelle ou, le cas échéant, de reporter cette Assemblée générale annuelle. Ces conditions révisées de participation et/ou de report seront annoncées en temps utile sur le site internet de KBC (www.kbc.com) et, le cas échéant, par d'autres moyens afin de garantir que tous les actionnaires soient dûment et rapidement informés. Dans l'intervalle, et pour des raisons de sécurité/santé publique, tous les actionnaires sont vivement encouragés à faire un usage maximal du droit de vote par procuration décrit ci-dessous et du droit de poser des questions par écrit.

Aujourd'hui, KBC Groupe SA publie sur son site internet ([www.kbc.com/gouvernement d'entreprise/Assemblée générale KBC Groupe](http://www.kbc.com/gouvernement_d'entreprise/Assemblée_générale_KBC_Groupe)) plus de détails sur les informations supplémentaires et modifiées destinées aux actionnaires concernant l'assemblée générale annuelle. Ces informations portent sur :

- l'interdiction pour les actionnaires et leurs mandataires de participer physiquement à l'assemblée générale annuelle
- la possibilité, pour l'actionnaire d'exercer ses droits en donnant une procuration ou en utilisant un bulletin de vote
- les questions écrites
- la possibilité de suivre l'assemblée générale annuelle via webcast.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe
Tel. +32 2 429 85 45 - E-mail : viviane.huybrecht@kbc.be

Kurt De Baenst, Directeur, Investor Relations
Tel +32 2 429 35 73 – E-mail : kurt.debaenst@kbc.be

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com

Suivez-nous sur

www.twitter.com/kbc_group

Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document
